

# Paie dans le bâtiment – Coursus complet

**Durée : 6 jours (42 heures)**

**Public concerné :**

- Chefs d'entreprise, conjoints et salariés chargés de l'établissement des paies dans une entreprise artisanale du bâtiment.

**Effectif :**

- 12 participants au maximum.

**Prérequis :**

- Français : lu, écrit, parlé
- Maîtrise des calculs mathématiques de base.

**Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :**

- Formateur sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation présentielle alternant apports théoriques en salle et études de cas concrets issus de situations réelles d'entreprises artisanales
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

**Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :**

- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- Autoévaluation des acquis et de la qualité de la formation renseignée par le stagiaire à l'issue de l'action
- Formation sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.

**Objectifs :**

- Identifier les règles obligatoires en matière d'embauche et d'établissement de la paie en intégrant les spécificités du secteur du bâtiment
- Comprendre les différentes informations constitutives du bulletin de paie
- Identifier les variables, points de vigilance et formules complexes de la paie dans le bâtiment
- Appréhender les nouvelles dispositions et identifier les difficultés récurrentes
- Savoir profiter des opportunités permises pour augmenter le gain du salarié à moindre coût
- Savoir établir et vérifier un bulletin de paie.

---

**Contenu pédagogique :**

**■ Différents contrats et modalités d'embauche :**

Formalités d'embauche, déclarations obligatoires et délais, types de contrat de travail et mentions obligatoires, veille sociale.

**■ Bulletin de salaire :**

Mentions obligatoires, sources (légal & négociées), cotisations sociales et réduction des charges, erreurs à éviter.

**■ Éléments variables de paie et détermination du salaire de base :**

Durée effective du travail, salaire brut, particularités du BTP, apprentissage, classification des heures travaillées, absences et congés, activité partielle, chômage, intempéries, indemnité de trajet et de repas, avantages en nature, assiettes à calculer et PMSS.

**■ Spécificités de la paie dans le bâtiment :**

Frais professionnels (chantier et hors chantier), avantages en nature, déplacements, abattement professionnel, heures de dérogation permanente, rémunération des stagiaires, contrat de chantier, saisie et rappel sur salaire, avance, acompte, prêt, clause et Indemnité de non concurrence, procédure disciplinaire (hors licenciement).

**■ Expertise de la paie dans le bâtiment :**

Primes et cotisations particulières, dénoncer un usage, décompte de l'effectif, absences des salariés au forfait, accessoires de salaire bénéficiant d'exonération sociales et fiscales, chèques vacances, CESU, crèche d'entreprise, bonus-malus BTP, pénibilité DSN, indemnité de rupture, documents de sortie du salarié, actualités sociales applicables.

**Le + de la formation : la formation indispensable pour maîtriser toutes les situations rencontrées dans la gestion de la paie.**